



Affectation du résultat d'une SCI

Par **marie94000**, le **03/12/2015 à 18:32**

Bonjour,

Cas d'une SCI propriétaire d'une maison qu'elle va mettre en location. La maison a été acquise grâce aux apports en compte courant des trois associés. L'affectation du résultat (hypothèse d'un bénéfice) peut-il être différent selon les associés ?

Je m'explique : le bénéfice sera réparti normalement entre les associés au prorata de leurs parts dans le capital.

En revanche, est ce que l'un des associé peut demander à ce que sa part dans le bénéfice lui soit versée afin de rembourser en partie son compte courant, alors que les deux autres (qui ne souhaitent pas un remboursement de leur compte courant) voudraient que leur part dans le bénéfice soit affecter à leur compte courant (donc vienne l'augmenter)?

En espérant avoir été clair.

Merci d'avance